

Le Programme d'Intérêt Général « HABITER MIEUX » 2013 • 2017



En 2009, l'étude de cadrage Programme Local de l'Habitat a révélé l'existence de dysfonctionnements portant sur la qualité du parc privé ancien, entraînant des risques importants de précarité énergétique. Les élus du territoire ont pris conscience de la nécessité d'intervenir dans le parc privé ancien et ont décidé de mettre en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) labellisé « Habiter Mieux ».

Un outil qui s'insère dans les dispositifs des partenaires

- L'Agence nationale de l'habitat (Anah) et l'Etat au titre du Programme « Habiter Mieux », dont l'objectif est d'aider les ménages, éligibles aux aides de l'Anah, en situation de forte précarité énergétique à améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat. Les travaux effectués chez les propriétaires occupants doivent permettre un gain énergétique d'au moins 25%.
- Le Conseil Régional Nord-Pas de Calais au titre du Plan 100 000 logements, qui est un plan régional pour la réhabilitation énergétique et environnementale du parc de logements anciens. A travers cette politique, la Région soutient la mise en œuvre des audits environnementaux et énergétiques. Il est également présent au titre de la politique Pays en octroyant des aides incitatives aux propriétaires pour la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique.



Le PIG « Habiter Mieux » à la croisée des démarches Pays

- Le Plan Climat Territorial (PCT) :**
Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre ;
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :**
Renforcer et améliorer le parc existant dégradé par la réhabilitation ou la rénovation ;
- Le Plan Local de Développement Economique (PLDE) :** Favoriser les entreprises locales et la mise en place de formations spécifiques.



L'équipe de suivi-animation en charge du PIG « Habiter Mieux » du Cambrésis

Le PIG « Habiter Mieux » se traduit sur le territoire par la mise en place d'une équipe dédiée au projet assurant les missions d'ingénierie et accompagnant les ménages souhaitant faire des travaux : diagnostic technique, audit environnemental et énergétique, liste des travaux à réaliser pour atteindre les 25% de gain énergétique, montage des dossiers de subvention, suivi des travaux, etc.

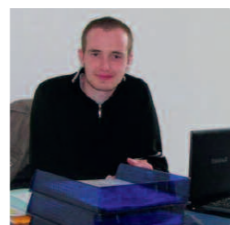
Contact Habitat et développement



Ludovic Dubo,
Chef de Projet « PIG »
Responsable Opérationnel de l'Agence, il a en charge la mise en place du plan de communication, de l'animation partenariale, assure le suivi et l'évaluation du PIG.
ludovic.dubo@hdno.fr



Manuela Ferreira,
Chargée d'opération
en charge des pré-diagnostic sociaux et financiers, montage des dossiers de financement et animation du partenariat.
manuela.ferreira@hdno.fr



Julien Defoort,
Chargé d'opération
en charge du volet technique de l'accompagnement aux propriétaires (diagnostics, conseils travaux), montage des dossiers de financements.
julien.defoort@hdno.fr

De quelles aides peut-on bénéficier pour un projet de travaux de 15 000 € HT, si les travaux permettent un gain énergétique d'au moins 25 % ?

ANAH : 7 500 € (50% de subvention pour un propriétaire occupant très modeste)

Aide « Habiter Mieux » : 2 100 €

Pays du Cambrésis : 500 €

Conseil Régional : 500 € (+ primes éventuelles)
⇒ 10 600 € d'aides, soit un taux de subvention de 71 % et un reste à charge de 4 400 € HT

+ Autres aides mobilisables (MSA, CAF, caisses de retraite, CARSAT, etc.)



Un projet multithématique

- La précarité énergétique
- L'adaptation du logement suite à une perte d'autonomie
- Le traitement de l'habitat indigne ou très dégradé

Le public cible

Les propriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes, selon les plafonds de l'ANAH

Les propriétaires bailleurs d'un logement insalubre, y compris vacant, ou souhaitant faire des travaux d'amélioration de la performance énergétique (avec un gain de 35%)



Les objectifs

170 logements / an → 850 logements sur 5 ans

- 135 dossiers PO - précarité énergétique
 - Dont 10 dossiers PO - précarité énergétique + insalubrité
- 25 dossiers PO - adaptation
- 10 dossiers PB - logements insalubres ou précarité énergétique

PO : propriétaire occupant - PB : propriétaire bailleur



Quels types de travaux ?

- Les travaux de lutte contre la précarité énergétique : isolation des combles, isolation des murs, installation d'une chaudière « basse température » ou « à condensation » à fioul ou gaz naturel, etc.
- Les travaux pour l'autonomie de la personne : installation de barres d'appui, aménagement d'une douche à fond plat, élargissement des portes d'entrées, etc.
- Les travaux pour remédier à une situation d'insalubrité

Quelles subventions pour les propriétaires occupants ?

ANAH (en fonction des revenus) :

- de 35 à 50 % du montant des travaux HT pour des dossiers de précarité énergétique ou d'adaptation
- 50 % du montant des travaux HT pour des dossiers d'insalubrité

Prime « Habiter Mieux » pour les dossiers de précarité énergétique : 2 100 €

Pays du Cambrésis, une prime forfaitaire variable en fonction de la typologie du dossier :

- 500 € : précarité énergétique
- 560 € : adaptation
- 2 000 € : insalubrité

Région, une prime forfaitaire pour les dossiers de précarité énergétique : 500 € (+ primes éventuelles pour l'usage des matériaux et l'atteinte de performances énergétiques [jusqu'à 3 000 euros])

